Document generated on 10/12/2024 12:55 a.m.

International Review of Community Development
Revue internationale d'action communautaire

L'Université populaire jurassienne comme « analyseur » de l'éducation en Suisse

The people's university in the Jura: a case study of education in Switzerland

La Universidad Popular de Jura como útil de análisis de la educación en Suiza

Jean-Marie Moeckli

Number 9 (49), Spring 1983

Éducations permanentes en mouvement ?

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1034733ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1034733ar

See table of contents

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)
2369-6400 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Moeckli, J.-M. (1983). L'Université populaire jurassienne comme « analyseur » de l'éducation en Suisse. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (9), 207–214. https://doi.org/10.7202/1034733ar

Article abstract

The author analyzes the relationship between education practices—in this case, at the People's University in the Jura—and the environment, as it is affected both by the particular situation in adult education and in the social reality of this part of the Swiss confederation. He discusses problems such as institutional autonomy, financing and the relationship between professionals and volunteer help.

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1983

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

L'Université populaire jurassienne comme « analyseur » de l'éducation des adultes en Suisse

J.M. Moeckli

La structure politique suisse est complexe. Les fonctions des communes, des États cantonaux et de la Confédération s'interpénètrent. L'éducation des adultes en Suisse appartient encore largement au secteur privé. Mais elle est aussi encouragée, voire soutenue par le secteur public. Dans ces conditions avant de souhaiter une politique nationale et des politiques cantonales et communales de l'éducation des adultes, il faut se livrer à une analyse très sérieuse de la situation actuelle. On pourrait partir pour cela d'une certaine conception de l'État et de la société. Mais on nous a demandé de faire cette analyse à partir d'une *pratique* de l'éducation des adultes, et plus particulièrement à partir de la pratique de l'éducation des adultes dans le canton du Jura et dans le Jura bernois par une association privée, l'Université populaire jurassienne, utilisée ici comme un *analyseur*. Il est possible que cette démarche fasse perdre en possibilités de généralisation ; nous espérons que cette perte sera compensée par un plus grand réalisme.

L'Université populaire jurassienne

On comprendra donc qu'il n'est pas possible de faire l'économie d'une brève description de l'institution à partir de laquelle on développera la réflexion. On trouvera une description détaillée de l'Université populaire jurassienne dans ses rapports d'activité annuels et dans une brochure publiée à l'occasion de son 25e anniversaire [1]. On ne trouvera donc ici que les éléments descriptifs indispensables à la compréhension de l'institution.

Un volume d'activité

L'Université populaire jurassienne est bicantonale en ce sens que son activité couvre le canton du Jura et le Jura bernois, y compris le district alémanique de Laufon. Pour cette population de 140 000 habitants environ, elle a organisé pendant l'exercice 1981-1982 *449 cours dans 80 localités avec 7 123 participants.* Ces cours, dont la durée varie de 8 heures à 80 heures, touchent les quatre secteurs suivants : séminaires de réflexion, langues, cours pratiques, créativité. On y rencontre environ 60 % de femmes, environ 20 % d'ouvriers et les moins de 35 ans constituent 40,2 % des participants.

Une structure fortement décentralisée

La structure de l'Université populaire jurassienne est très fortement décentralisée. En réalité, il s'agit d'une fédération de neuf universités populaires régionales, autonomes aussi bien pour leur financement

que pour leur programmation. Chaque section conçoit elle-même son programme et l'applique en recourant à l'engagement de bénévoles, aussi bien au niveau de son comité qu'au niveau des animateurs locaux dans les villages. Les responsables des neuf sections se retrouvent fréquemment au comité de direction de l'Université populaire jurassienne, où ils échangent leurs expériences, coordonnent leurs actions éducatives, organisent en commun un certain nombre de cours en principe confiés à des commissions permanentes.

Un personnel essentiellement bénévole

Les organisateurs des cours sont bénévoles ; les enseignants eux-même reçoivent des honoraires. On trouve un seul permanent, le secrétaire général, qui est secondé par une collaboratrice, secrétaire à temps partiel. On citera pour mémoire les bibliobus, bibliothèque ambulante qui distribue environ 70 000 volumes par an dans 54 villages ; à l'exception des personnes qui, dans chaque village, montent dans le véhicule pour aider le bibliothécaire, le bibliobus est géré par des professionnels.

Le financement

Les ressources de l'Université populaire jurassienne sont constituées par les contributions des participants aux cours, qui sont maintenues à un taux modeste pour ne pas être dissuasives. La quasi-totalité des communes touchées par les activités apportent une contribution financière, parfois symbolique, parfois substantielle, en fonction avant tout de l'importance de la commune. Les sections disposent également des cotisations de leurs membres. Les deux cantons concernés consentent à l'Université populaire jurassienne des subventions calculées sur les activités de l'année précédente, actuellement à raison de 21 F par heure de cours donnée ; outre l'aide au bibliobus, les deux cantons financent à part égale les frais résultant du secrétariat central. Quant à la Confédération, c'est par l'intermédiaire de Pro Helvetia, fondation officielle suisse pour la culture, qu'elle apporte une aide financière modeste, mais précieuse, à l'Université populaire jurassienne.

L'Université populaire jurassienne dans le « paysage » suisse de l'éducation des adultes

Pour qui considère le système suisse de décentralisation, l'Université populaire jurassienne, avec ses activités et sa structure, pourrait être considérée comme une chose naturelle. En effet, elle paraît correspondre parfaitement à un système politique qui prétend décentraliser les décisions du plus et du mieux qu'il peut. Mais dans les faits, on s'aperçoit que ce type de fonctionnement et d'activité est assez rare en Suisse ; les chiffres le montrent, puisque à elle seule l'Université populaire jurassienne touche le tiers des localités touchées par l'ensemble des universités populaires de tout le pays.

L'Association des universités populaires suisses (A.U.P.S.)

L'A.U.P.S. regroupe environ septante universités populaires dont les cours ont attiré en 1981-1982 environ 91 000 participants et qui totalisent pour le même exercice environ 1 200 000 heures-personnes. Parmi l'ensemble des institutions d'éducation des adultes en Suisse, les U.P. se caractérisent par leur volonté de pluralisme idéologique et par une relation privilégiée aves les États cantonaux, dont elles sont en quelque sorte les porteurs officieux de l'éducation des adultes, par comparaison aux institutions confessionnelles, syndicales ou commerciales. Cependant, les différences d'une U.P. à l'autre sont considérables. Certaines sont d'importantes institutions urbaines, d'autres de très petites institutions rurales. Certaines sont liées très étroitement à l'université, d'autres ne revendiquent en aucune façon le caractère académique. Certaines sont axées sur la diffusion de la connaissance, d'autres font une place très large aux activités socio-éducatives.

L'A.U.P.S. ne constitue donc pas un bloc homogène. Cependant, vue de l'extérieur, l'A.U.P.S. se distingue très nettement des autres institutions et des autres courants de l'éducation des adultes. Au sein de la Fédération suisse pour l'éducation des adultes qui regroupe toutes les institutions d'éducation des adultes en Suisse, l'A.U.P.S. a joué ces dernières années un rôle mineur, comme si sa seule force lui suffisait,

comme si le statut privilégié dont elle jouit par rapport aux États cantonaux l'obligeait quasiment à se situer en marge des autres institutions. Ce n'est pas le lieu ici pour dire si cette attitude est juste. On se contentera de constater que, dans le système suisse de l'éducation des adultes, les U.P. se situent à la fois au centre — parce qu'elles jouissent de la reconnaissance officielle des États cantonaux — et en marge — parce qu'elles ne s'engagent pas très fortement dans la concertation avec les autres institutions.

L'U.P. jurassienne dans l'A.U.P.S.

À eux seuls, les chiffres comparés des activités des membres de l'A.U.P.S. et de l'U.P. jurassienne montrent que notre institution — analyseur — n'est pas représentative. En effet, comme U.P. d'une région semi-rurale relativement peu peuplée, elle a un volume d'activité supérieur à celui de beaucoup d'U.P. de villes importantes. Elle n'est donc pas un produit naturel de la décentralisation et du fédéralisme hélvétiques. Les structures suisses ne produisent pas partout les mêmes effets. À titre d'exemple, l'éducation des adultes dans le canton du Tessin, dont le volume d'activité est équivalent à celui de l'Université populaire jurassienne et qui décentralise aussi très fortement ses cours, est une organisation d'État, gérée par des fonctionnaires de l'administration cantonale. Dans certains cantons suisses, la carte de l'éducation des adultes est pratiquement blanche. Dans d'autres cantons, l'Université populaire est très fortement centralisée, et c'est le chef-lieu qui organise les cours des régions rurales. Dans d'autres enfin, l'Université populaire est liée étroitement à l'Université. Ce paysage apparaîtrait comme plus divers encore si on y ajoutait les autres institutions d'éducation des adultes [2].

L'éducation des adultes comme phénomène de résistance à la centralisation

Ce constat nous amène à affirmer que les formes que revêt l'éducation des adultes sont pour une part importante un effet de la volonté des hommes qui l'animent. Ceci est probablement dû au fait que l'éducation des adultes, dans le système politique suisse, est nettement marginale, en ce sens qu'elle n'appartient pas au coeur du système. Les hommes qui s'en occupent jouissent ainsi d'une certaine liberté, ce qui est assurément moins le cas pour ceux qui s'occupent de formation professionnelle. En tout cas une structure décentralisée n'implique par forcément la décentralisation. La Confédération helvétique, si elle est souvent présentée comme un modèle de décentralisation, fonctionne très souvent en centralisation ; il faut de solides résistances régionales [3] pour s'opposer à la centralisation culturelle, qui paraît bien être, elle, un phénomène « naturel ». L'éducation des adultes peut jouer un rôle considérable dans cet indispensable renforcement de l'identité culturelle régionale et dans la proposition d'alternatives à la normalisation centralisée.

Politique nationale et autonomie régionale

Il y a quelque chose de paradoxal à attendre d'une politique au niveau national qu'elle puisse assurer l'autonomie des régions. D'une part le laisser-faire, on le constate tous les jours, renforce les pouvoirs centraux au détriment des régions. D'autre part, une législation nationale qui prétendrait préserver l'autonomie des régions risque en même temps de la leur faire perdre. En réalité, il n'est pas d'équilibre statique possible entre les forces centripètes et les forces centrifuges. Lorsqu'il existe, cet équilibre est toujours dynamique. Cela signifie que les situations ne sont jamais acquises, que la résistance culturelle régionale est toujours nécessaire, que les conflits sont inévitables, que la négociation doit être constante.

La structure associative comme condition nécessaire de l'autonomie

Qu'en est-il à ce sujet de l'Université populaire jurassienne ? Prenons d'abord sa structure. Sa subdivision en neuf sections autonomes lui a permis à la fois de saisir de très près les besoins éducatifs et de maintenir son unité lorsque son territoire a été traversé par une nouvelle frontière cantonale. En outre, son seul permanent est employé de l'Association, et non pas des deux cantons qui financent ce poste. Ce statut lui donne toute l'autonomie nécessaire et lui

permet de se situer clairement au service des bénévoles qui font l'institution plutôt qu'au service des administrations qui la subventionnent. Comme institution dotée de la personnalité juridique, elle peut fonctionner comme partenaire de tous ses interlocuteurs, que ce soit sur place (cantons, municipalités, autres associations, groupes de personnes, individus, etc.), ou que ce soit au plan national (Association des universités populaires suisses, Fédération suisse pour l'éducation des adultes, Confédération, etc.), ou même international.

Le financement comme « analyseur » de l'autonomie

Le financement, on le sait, est déterminant pour mesurer le degré d'autonomie d'une institution. Disons d'emblée que si l'Université populaire jurassienne ne devait dépendre que des contributions des participants aux cours, elle aurait tôt cessé d'être populaire ; il faudrait en effet multiplier par 5 ou 10 le prix des cours pour que les frais soient couverts. Dans ces conditions, l'éducation des adultes deviendrait très vite un marché, comme il se trouve qu'elle est dans certains cas.

Si le financement de l'Université populaire jurassienne devait dépendre exclusivement des contributions de ses membres et des donateurs, l'institution se trouverait alors très vite engagée dans une dépendance à l'égard des bailleurs de fonds, qui se feraient d'autant plus insistants qu'ils seraient moins nombreux.

Ce qui a été dit des contributions des participants vaut également pour celles des communes ; la très grande majorité des communes touchées par les cours ne pourraient en aucun cas en payer le prix réel. Ou alors on ne pourrait organiser que des cours attirant un grand nombre de participants, ce qui serait contraire à la fois aux besoins et aux nécessités pédagogiques. En outre, on ne saurait écarter dans ce cas la crainte d'une mainmise politique exercée par des conseils communaux.

Si les cantons se trouvaient être les seuls bailleurs de fonds, on aurait tôt fait, dans les milieux politiques, d'affirmer qu'une institution qui dépend des seules finances du canton doit être contrôlée totalement par le canton, notamment au niveau parlementaire. Il ne resterait plus alors qu'à transformer l'éducation des adultes en un système étatique, au même titre que l'école obligatoire.

Quant au financement intégral de l'éducation des adultes par la Confédération, elle se heurterait à des principes constitutionnels, mais surtout à l'impossibilité pour une administration fédérale de comprendre réellement tous les problèmes régionaux et locaux.

Pour un équilibre du financement de l'éducation des adultes

Concernant l'Université populaire jurassienne, les chiffres montrent que les subventions cantonales sont les plus importantes. Ce fait est naturel. En effet, c'est aux cantons qu'incombe en premier lieu la tâche éducative. De même que le canton est responsable au premier chef de l'école obligatoire, il doit assurer en premier lieu la tâche culturelle et éducative s'agissant des adultes. Mais la nature même de l'éducation des adultes, et en particulier le fait qu'elle n'est pas obligatoire, doit lui interdire de la considérer comme un service cantonal, ne serait-ce que pour des raisons financières : à volume d'activité égal, là où l'éducation des adultes est totalement cantonalisée elle coûte au canton plus du double de ce qu'elle coûte à un canton où elle est gérée par une association.

Ce subventionnement majoritaire par une seule source de financement n'est cependant pas sans danger. On le voit à propos de l'Université populaire jurassienne, aidée par deux cantons qui ont une pratique différente. L'un a passé contrat formellement avec l'Université populaire jurassienne au sujet des critères de subventionnement : tant par heure de cours donnée, tant pour le bibliobus, tant pour le financement du secrétariat. L'autre canton préfère accorder un montant global ; à deux reprises déjà, ce canton a voulu diminuer l'aide annuelle à l'Université populaire jurassienne, pourtant fondée sur les mêmes critères que l'aide demandée à l'autre canton. La négociation est difficile, parce qu'elle n'est pas fondée sur des critères précis. On parle alors des besoins financiers du canton, plutôt que des besoins financiers de l'institution. Conclusion : la meilleure relation entre une association s'occupant d'éducation des adultes et l'autorité cantonale qui la subventionne passe par un contrat en bonne et due forme dont chacun des éléments a été préalablement négocié.

Équilibre du financement et dynamique

La diversité des sources de financement peut donner à l'institution d'éducation des adultes cet équilibre dynamique qui la préserve et dont elle a besoin pour assurer son autonomie. C'est pour cette raison qu'une concertation entre les autorités subventionnantes serait nécessaire. Si nous appelons de nos voeux une politique générale de l'éducation des adultes en Suisse, ce n'est pas forcément pour qu'elle fasse l'objet de textes écrits et de lois contraignantes. Il peut y avoir une politique sans loi. À titre d'exemple, certains cantons suisses connaissent depuis une quinzaine d'années un développement intensif de l'éducation des adultes grâce à une aide financière importante de l'État sans qu'il y ait de loi cantonale sur l'éducation des adultes. À l'inverse, on peut citer au moins un canton suisse doté d'une excellente loi sur l'éducation des adultes alors que rien ou presque rien ne se passe sur son territoire.

Le rôle actuel de la Confédération

En 1971, le peuple suisse a refusé d'inscrire dans la Constitution un article qui aurait donné des compétences supplémentaires à la Confédération en matière d'éducation, et plus particulièrement en matière d'éducation des adultes. Il est vrai que cet avis populaire négatif ne concernait très probablement pas l'éducation des adultes. Il n'en reste pas moins que, depuis lors, la Confédération s'est sentie obligée à une très grande retenue dans l'encouragement de l'éducation des adultes. C'est pourquoi elle a confié à la fondation culturelle Pro Helvetia le soin d'aider l'éducation des adultes. Pendant de nombreuses années, Pro Helvetia a accompli cette tâche sans enthousiasme, comme une sorte de pensum, et avec des moyens très peu importants : jusqu'en 1980, environ 400 000 francs par année. C'était une aumône, pas une aide. Depuis lors, la Confédération ayant doté Pro Helvetia de moyens supplémentaires, cette fondation a pu s'engager de façon plus importante.

Pour 1983, environ un million sera distribué en partie aux institutions nationales d'éducation des adultes et pour une autre partie à des activités spécifiques. Comparativement aux besoins, ce montant reste cependant minime.

Les critères de subventionnement fédéral

Ce qui est plus intéressant, c'est l'esprit dans lequel se fait cette distribution. Se fondant sur la loi et sur le message du Conseil fédéral accompagnant la loi, Pro Helvetia reconnaît que l'éducation des adultes est un important facteur de développement culturel, et que l'effet doit porter particulièrement sur les régions décentralisées et sur les catégories socio-professionnelles défavorisées ; Pro Helvetia accorde également une importance particulière aux activités novatrices en matière d'éducation des adultes.

Sur la base des directives encore en vigueur en 1982, et qui n'insistaient pas encore sur l'aide à apporter aux régions décentralisées, l'Université populaire jurassienne et ses neuf sections ont reçu de Pro Helvetia, par l'intermédiaire de l'Association des universités populaires suisses, un montant d'environ 20 000 F pour 1982. C'est peu et c'est beaucoup. C'est beaucoup parce que ce montant modeste permet aux sections et à l'organe central de sortir tout juste des chiffres rouges, et dans certains cas de ne pas s'y enfoncer trop. C'est peu parce qu'un tel montant ne permet pas de planifier véritablement des activités nouvelles. Les nouvelles directives de l'A.U.P.S., en vigueur dès 1983, apporteront-elles à l'Université populaire jurassienne un montant nettement plus élevé ? On ne le sait pas encore.

Ceci pose le problème de la relation entre le quantitatif et le qualitatif à propos de l'aide publique. Toute subvention officielle confère au récipiendaire une sorte d'officialité, lui donnant en quelque sorte un crédit public, lui accordant en fait le « label » de l'utilité publique. Mais elle est parfois si mince qu'elle ne lui apporte que cela. Ce n'est qu'à partir d'un montant relativement élevé que l'aide publique permet aux institutions concernées de proposer de nouvelles orientations, d'engager des activités novatrices à long terme. On pourrait souhaiter le scénario suivant : les contributions des participants aux cours et les financements communaux et cantonaux permettent de répondre aux besoins courants, d'entretenir le minimum d'administration nécessaire, d'organiser la grande masse de cours demandés par la population ; l'aide fédérale devrait être assez importante pour permettre à l'institution d'éducation des adultes de prendre des risques sur un certain nombre de projets éducatifs difficiles et novateurs. C'est au fond ce que visent Pro Helvetia

et l'Association des universités populaires suisses. Encore faudrait-il que les montants mis à disposition permettent d'engager l'innovation au-delà de la seule expérimentation, de poursuivre l'expérience au-delà d'un cours ou d'une année, de la renouveler même après un échec.

Crédit financier, crédit populaire

C'est un fait qu'on peut regretter, mais la subvention de la part des autorités politiques donne un crédit populaire à une entreprise : il s'agit de quelque chose de sérieux, puisqu'on lui consacre un peu de l'argent des contribuables. C'est une évidence pour l'Université populaire jurassienne. Cette évidence se trouve encore renforcée lorsqu'une institution internationale comme le Conseil de l'Europe ou l'U.N.E.S.C.O., comme c'est le cas pour l'Université populaire jurassienne, la cite en exemple, lui envoie des experts étrangers, lui confie l'organisation d'un séminaire international. Les participants aux cours sont ainsi sécurisés ; ils trouvent ainsi une sorte de justification au soutien qu'ils donnent à l'institution.

Pouvoirs publics, institutionnalisation de l'éducation des adultes et professionnalisation

C'est un fait connu que les autorités politiques et administratives se sentent plus à l'aise dans leurs relations avec les institutions privées lorsque celles-ci sont gérées par des professionnels, peut-être parce qu'elles jugent que l'argent qu'elles donnent sera mieux utilisé. Cette attitude se justifie dans une certaine mesure, mais elle serait extrêmement dangereuse si elle poussait les associations privées vers une professionnalisation excessive. Actuellement, pour l'ensemble des unversités populaires en Suisse, on compte huit responsables professionnels. C'est très peu, et c'est bien ainsi. Dans le cas de l'Université populaire jurassienne, la professionnalisation totale des activités, c'est-à-dire le remplacement des quelque 150 bénévoles par des professionnels, exigerait la création d'une douzaine de postes environ, avec des résultats qui seraient peut-être plus importants en volume, mais qui toucheraient probablement de moins près la population.

On a l'habitude de dire qu'à l'Université populaire jurassienne le secrétaire général à plein temps est un professionnel au service d'une structure de bénévoles ; le développement récent de l'institution permet d'étayer cette affirmation. Il ne faudrait en aucun cas que, pour être crédible, les institutions d'éducation des adultes se professionnalisent. C'est à ce prix que l'institution peut rester une émanation de la population.

Mais lorsqu'il s'agit de préparer les termes d'une demande de subvention, d'en négocier les critères avec les fonctionnaires, de défendre le principe et les modalités de l'aide à l'éducation des adultes devant les autorités, surtout cantonales et fédérales, on s'aperçoit alors des limites d'un fonctionnement basé sur le seul militantisme. C'est dans cette perspective aussi qu'une légifération en matière d'éducation des adultes pourrait devenir dangereuse, parce que maniable par les seuls professionnels.

La professionnalisation n'est pas un but

En tout état de cause, la professionnalisation effrénée à laquelle on peut assister depuis une dizaine d'années dans les secteurs de l'éducation des adultes et de l'animation socio-culturelle est extrêmement dangereuse. On notera en passant que cette tendance n'est pas le seul fait des pays industrialisés, mais qu'elle est tout aussi marquée dans les pays du Tiers monde. Tout se passe comme si la seule réponse à un problème social consistait dans l'engagement d'un « thérapeute » social. Cela revient à vouloir guérir un rhume par l'hospitalisation ou une fatigue nerveuse par l'internement en asile psychiatrique. En fait, de même que la société en voie d'industrialisation du XIXe siècle a créé l'armée des instituteurs pour encadrer la future main-d'oeuvre, de même l'armée des animateurs de toutes sortes est destinée à contrôler les mouvements sociaux et à endiguer les excès [4]. Le coût financier de la professionnalisation de l'éducation des adultes est très grand ; son coût social est également excessif : enlever la préoccupation pédagogique à ceux qui veulent se former, c'est leur enlever du même coup l'autonomie. Il est vrai que l'équilibre n'est pas facile à trouver entre la passivité d'un groupe de population et son embrigadement par des professionnels. C'est cependant cette solution médiane qu'il

faut absolument trouver sous peine de voir, d'ici dix ou vingt ans, une population suavement disciplinée par un corps d'animateurs normalisés et syndiqués...

Selon que vous serez puissant ou misérable... : éducation des adultes et formation professionnelle

Ce que visent, inconsciemment ou non, les promoteurs de la professionnalisation en matière d'activités socio-éducatives, ce pourrait bien être le modèle de l'école, ou celui de la formation professionnelle. Lors d'une récente rencontre, un spécialiste à qui on demandait comment on pouvait distinguer en Suisse la formation professionnelle de l'éducation des adultes a répondu : « La formation professionnelle, c'est ce qui est aidé financièrement par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, et l'éducation des adultes, c'est ce qui est soutenu financièrement par Pro Helvetia. » Cette définition n'est pas si absurde. Elle concrétise en tout cas le fait que la formation professionnelle est très largement subventionnée par la Confédération, et que l'éducation des adultes ne l'est que très chichement. Il peut même se trouver que tel cours, qui ne reçoit aucune aide de l'O.F.I.A.M.T., s'il est organisé par une institution d'éducation des adultes, pourrait recevoir une aide importante de la Confédération s'il était organisé sous l'égide d'une institution de formation professionnelle reconnue. Il faut se battre pour un traitement plus équitable. Mais il ne faudrait pas que pour autant l'éducation des adultes tout entière tombe sous la coupe de la formation professionnelle. C'est la pire des choses qui puisse lui arriver dans l'état actuel. On pourrait quand même imaginer une application plus souple de la loi sur la formation professionnelle qui permettrait, contrairement à ce qui se passe maintenant, d'aider les institutions qui, par exemple, organisent des cours de préparation à la réinsertion professionnelle des femmes...

L'éducation permanente est-elle encore un mythe mobilisateur ? Quelle politique pour la Confédération ?

Au début des années 70, le concept d'éducation permanente était au centre de toutes les préoccupations des éducateurs. La réalisation du concept semblait être pour le lendemain. Maintenant il faut déchanter. L'utopie de l'éducation permanente n'est plus guère mobilisatrice depuis qu'elle est devenue la tarte à la crème de tous les discours culturels des hommes politiques. Mise à toutes les sauces, elle n'a plus aucun goût. Les éducateurs d'adultes avaient vu dans l'éducation permanente une conception de l'effort éducatif qui donnerait sa véritable place à l'éducation des adultes. Maintenant, ils s'aperçoivent à regret que l'ensemble de la réflexion sur le système scolaire ne tient que très peu compte de l'éducation permanente, et pas du tout de l'éducation des adultes. Sans négliger certaines perspectives que peut leur offrir encore le discours officiel sur l'éducation permanente, ils devraient porter tous leurs offerts sur l'éducation des adultes en elle-même sans les dispenser excessivement sur des ambitions démesurées de réforme du système scolaire. Cependant, toute réforme du système scolaire tendant par exemple à la récurrence, outil essentiel de l'éducation permanente, tout progrès réalisé dans le sens du congé-formation, doivent être soutenus avec acharnement par ceux qui ont à charge l'éducation des adultes.

Il devrait appartenir à la Confédération, ou aux cantons réunis, par exemple à la Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique, de promouvoir des concepts tels que la récurrence ou le congé de formation. Il n'appartient pas à l'organisme fédéral ou intercantonal de les réaliser, mais aux cantons eux-mêmes. Mais une politique fédérale en matière d'éducation des adultes pourrait porter, outre sur une aide financière plus importante et un encouragement à l'innovation et à la réfexion, sur le déblocage des esprits en faveur de ces deux moyens techniques de l'éducation permanente que sont la récurrence et le congé de formation. Dans l'état actuel des choses, c'est sur ces trois points que nous verrions s'articuler une politique fédérale saine et efficace en faveur de l'éducation des adultes en Suisse.

Jean-Marie Moeckli

NOTES :

[1] On peut obtenir ces documents en s'adressant à l'Université populaire jurassienne, route de Fontenenais 17, 2900 Porrentruy (Suisse), téléphone : 066/66.20.80.

[2] Voir l'article d'Armand Claude.

[3] Guindani S. et Bassand, M. *Maldéveloppement régional et Identité,* Presses polytechniques romandes, Lausanne, 1982.

[4] Meister, A., *La Participation dans les associations,* Éditions ouvrières, 1974, et les autres ouvrages du même auteur.

PRATIQUES SOCIALES

Association 1901 des travailleurs sociaux et praticiens des sciences sociales et humaines.

Le social : contexte extérieur et dimension intime des personnes, groupes, communautés.

But : développer dans le travail social une orientation d'analyse et d'intervention « socio-historique », au moyen d'une alliance entre travailleurs sociaux et praticiens des sciences sociales et humaines.

Analyse : Le travail social s'occupe d'une « matière première » constituée d'éléments économiques, politiques et idéologiques — trois dimensions nécessaires au fonctionnement de toute chose, y compris de psychisme. Dans les interventions du travail social se décide un enjeu social et historique : un petit bout de l'avenir de la société toute entière s'y joue. Analyser ainsi le travail social, c'est pouvoir intervenir différemment et en connaissance de cause !

Activités : Ateliers de méthodologie d'intervention, groupes de travail sur des thèmes concernant le travail social, atelier vidéo et groupe de théâtre (mise en scène de situations professionnelles), séminaire mensuel, réseau de liaison, correspondants en France, Belgique, Canada.

PRATIQUES SOCIALES publie une revue bimestrielle : *CAHIERS DE PRATIQUES SOCIALES.*

N° 1 (automne 1982) : activités de l'Association, interviews avec des clients du travail social concernant leur opinion sur lui, début d'un « historique » exposant les orientations de l'Association, discuté par des éducateurs et des assistantes sociales.

But : développer la réflexion la plus large possible, concernant le « Que faire ? » en travail social, élaborer de nouvelles pistes d'analyse et d'intervention, créer un organe de liaison entre travailleurs sociaux de tous secteurs, et divers pays.

Prix du n° 1 : 26 francs F, port compris (à l'ordre de Pratiques Sociales).

Information, adhésion, abonnement :
27 rue Cornet, 93500 Pantin
France. Tél. : (1) 845 94 01
(y compris le soir)